



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018- 262 bis

Publié le 7 septembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature à M. Gautier HOTTE, Directeur Exécutif – Cession de terrain sur le parc d'activités de L'Aérodrome Ouest à la société RAFAUT

Décision portant délégation spéciale de signature à M. Gautier HOTTE, Directeur Exécutif – Rétrocession de délaisse à M. Soufflet

Décision portant délégation spéciale de signature à M. Gautier HOTTE, Directeur Exécutif – Rétrocession de délaisse à la commune de Trith-Saint-Léger

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région, réunie le 14 décembre 2017 actant l'approbation de la cession des parcelles cadastrées A 1842, A1843, A1840, A1841, A1890, A1838, A1899, A1899, A1888, A1897, A1895, A1901, soit une surface totale de 23 000 m², pour un montant de 414 000 € HT HD

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

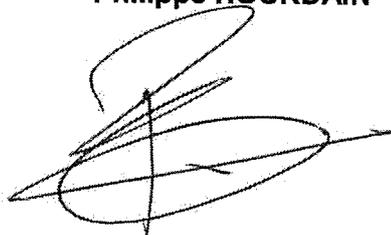
Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur Exécutif, à l'effet de signer l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 4 septembre 2018,

Philippe HOURDAIN



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région, réunie le 14 septembre 2017, déléguant la compétence au Bureau pour prendre les décisions relatives à l'acquisition et la vente d'immeubles bâtis et des délaissés des parcs d'activité pour un montant inférieur à 200 000 € HT/HD,
- Vu le procès-verbal du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 12 octobre 2017, actant l'approbation de la cession de la parcelle cadastrée AE 144 d'une surface de 212 m2 pour l'euro symbolique.

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur Exécutif, à l'effet de signer l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 4 septembre 2018,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région, réunie le 14 septembre 2017, déléguant la compétence au Bureau pour prendre les décisions relatives à l'acquisition et la vente d'immeubles bâtis et des délaissés des parcs d'activité pour un montant inférieur à 200 000 € HT/HD,
- Vu le procès-verbal du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 12 octobre 2017, actant l'approbation de la cession des parcelles cadastrées AI 358 et 360 et AK 380 pour une surface totale de 4266 m2 pour l'euro symbolique.

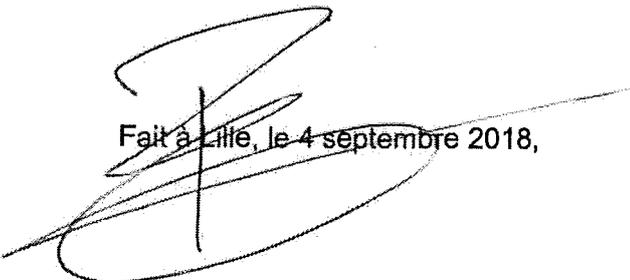
Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur Exécutif, à l'effet de signer l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 4 septembre 2018,



Philippe HOURDAIN